

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2023_06_043

Sur convocation en date du 30 mai 2023, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 5 juin 2023 à 20H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents :

BOZONNET-MEUNIER Kathy	BABUT Aurore	FERRIER Patricia
THEVENET Jean-Marc	CALMUS Zarouhine	GAY Daniel
BERLAND Martine	CARLIER Albert	MONTIBERT Pierre – arrivée à 20H29
MARTIN Hubert	CHIROL Xavier	PANEL Olivia
CHATELAIN Béatrice	CORDIER Michel	PERNET Martin
SIMONET Jean-Michel	DUBOIS Loïc	PEYROT Pascale
	DUCLOS Laurent	PIVET Catherine
	DUCROZET Isabelle	SUPIE Sylvie – arrivée à 20H29
	FALAISE Alain	VOVILIER Christian – arrivée à 20H29
	FAYARD Pascal	

Procurations :

Monsieur Dominique BERTHET donne procuration à Madame Kathy BOZONNET-MEUNIER

Madame Karine GEOFFRAY donne procuration à Monsieur Jean-Marc THEVENET

Monsieur Pascal GOYAT donne procuration à Monsieur Michel CORDIER

Monsieur Pierre MONTIBERT donne procuration à Monsieur Martin PERNET jusqu'à son arrivée à 20H29

Madame Sylvie SUPIE donne procuration à Monsieur Laurent DUCLOS jusqu'à son arrivée à 20H29

Monsieur Christian VOVILIER donne procuration à Madame Isabelle DUCROZET jusqu'à son arrivée à 20H29

Secrétaire de séance : Madame Martine BERLAND

Mise en ligne le : 07/06/2023

Relais petite enfance**Convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'allocations familiales**

Présentation du rapport par Madame Martine BERLAND, Maire adjoint.

La Commission d'action sociale de la CAF de l'Ain, lors de sa séance du 25 octobre 2022, a validé :

- Le projet de fonctionnement du Relais petite enfance (RPE),
- Le temps de travail d'animation correspondant à 1 équivalent temps plein pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, avec un bilan à mi-parcours.

Le projet de convention est annexé au présent rapport.

Il est précisé que, durant cette période, le bonus de 3 000 € sera également accordé sous réserve de la réalisation annuelle d'une mission complémentaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de Madame le rapporteur,

À l'unanimité (29 voix pour),

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement relative au relais petite enfance pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 5 JUIN 2023

Le Maire,



Hélène CÉDILEAU

La Secrétaire de séance,

Martine BERLAND